

CERTIFICAT DE TRAVAIL

Nous soussignés, certifions par la présente que,

Xavier DOMINIGUEZ

né le 17 mars 1969,

a travaillé au sein de notre Etablissement du 1^{er} août 2022 au 20 octobre 2024 en qualité de Spécialiste Fichier Central.

Dans le cadre de sa fonction il avait pour principales tâches :

- Analyse formelle de la documentation liée à l'ouverture de compte tiers clients.
- Identification et application des régimes fiscaux usuels (CRS/FATCA).
- Initialisation et validation KYC.
- Préparation des dossiers d'ouverture de comptes pour le département Compliance.
- Gestion des données clients (ouvertures, mutations et clôtures des relations clients), portefeuilles et comptes courants.
- Application de conditions tarifaires particulières.
- Contrôle et saisie de commandes cartes de crédit.
- Ouvertures de comptes Apporteurs, Tiers-gérants et contreparties Banques/Brokers.
- Octroi des accès Online Banking.
- Recherches pour les départements Compliance et Juridique (SECO).
- Contrôle 4-yeux des ouvertures de comptes.
- Maintenance de la base de données clients en effectuant des contrôles ponctuels.
- Gestion de l'historique documentaire liée aux changements de circonstance.
- Préparation des documents liés aux ouvertures de compte pour la numérisation.
- Support à la gestion, Legal et Compliance.
- Contrôle signatures.
- Gestion de la banque restante.

Grâce à ses compétences et à son engagement, Monsieur Xavier Dominguez a été nommé Fondé de Pouvoir le 19 décembre 2023 et a collaboré étroitement avec la responsable du département Madame Anna La Torre.

Minutieux et consciencieux, ajouté d'excellentes connaissances techniques dans son domaine d'activité et domaine bancaire en particulier, qui lui ont permis d'être très rapidement autonome, il a effectué un travail de qualité.

Monsieur Xavier Dominguez a travaillé avec diligence et a su collaborer avec les membres de l'équipe dans le cadre de ses responsabilités.

Il nous quitte à sa demande, libre de tout engagement envers notre établissement, dès le 21 octobre 2024. Il reste néanmoins lié aux prescriptions découlant du secret bancaire et des affaires et ceci au-delà de l'échéance du contrat de travail.

Ainsi fait à Genève, en deux exemplaires le 19 novembre 2024

CBH | Compagnie Bancaire Helvétique SA


Membre de la Direction


Directrice des Ressources Humaines